

# Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du : Jeudi 13 avril 2023 9h30 - FFF à: Présidence: M. Philippe DIALLO Présents: MME. Laura GEORGES, Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Albert GEMMRICH, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Vincent **NOLORGUES et Pascal PARENT** Excusés: MM. Eric BORGHINI et Philippe LAFRIQUE Assistent à la séance : MME. Emilie DOMS MM. Christophe DROUVROY, Sylvain GRIMAULT, Hubert FOURNIER, Jean LAPEYRE, Eric LATRONICO, Erwan LE PREVOST et Marc VARIN

# I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif des 9, 30, 31 mars et 5 avril 2023

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 9, 30, 31 mars et 5 avril 2023.

### Procès-verbaux du BELFA du 2 et 28 mars 2023

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux des réunions du BELFA des 2 et 28 mars 2023.

#### II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections Nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

Il salue les résultats très positifs de l'Equipe de France qui a brillamment entamé les qualifications pour l'UEFA EURO 2024. Autre motif de satisfaction avec l'Equipe de France féminine qui a fait preuve d'engagement et de panache lors de ses deux dernières rencontres face à la Colombie et au Canada encadrées par le nouveau sélectionneur et son staff.

### 2) Elections UEFA

Philippe DIALLO remercie les membres du Comité Exécutif pour la confiance accordée à la suite de son élection au sein du Comité Exécutif de l'UEFA le 5 avril dernier à Lisbonne. Ce résultat positif vient aussi récompenser le rôle important de la France dans les grandes décisions prises en faveur du football européen et international. Il remercie également le service des relations institutionnelles et internationales de la FFF pour son travail et son investissement en faveur de cette candidature.



### III. Affaires administratives

### 1) Finances

### a. Bilan de la Coupe du Monde FIFA Qatar 2022

Marc VARIN présente le compte d'exploitation lié à la participation de l'Equipe de France à la phase finale de la Coupe du Monde FIFA Qatar 2022. Celui-ci fait apparaître un solde net de 3,4 millions d'euros pour une prévision budgétaire de 2,4 millions d'euros. Il attire l'attention sur le nécessaire renforcement du contrôle interne sur l'utilisation de la billetterie au regard des contraintes de conformité.

### b. Elaboration budgétaire 2023/24

Les différentes itérations de la construction budgétaire initiée en janvier sont présentées. Des ajustements ont été apportés en tenant compte des arbitrages réalisés et des nouvelles hypothèses retenues (dont notamment la dotation FIFA à de la Coupe du Monde féminie 2023 qui est multipliée par trois). La présentation retrace les différents arbitrages réalisés et ceux restant encore à réaliser.

A ce stade, le Comité Exécutif valide les décisions suivantes :

- Non renouvellement du Tournoi de France ;
- Révision du barème de dotation de la Coupe de France consécutivement à la diminution des droits
  TV de la compétition;
- Fixation du montant de la licence club du National à hauteur de 180 000€ par club amateur ;
- Révision du format de la coupe de football entreprise ;
- Validation du budget rattaché à la ligue professionnelle de football féminin d'un montant de 7,2 millions d'euros.

Il est rappelé qu'un déficit budgétaire demeure néanmoins attendu.

La version finale du budget sera présentée au prochain Comité Exécutif et tiendra compte du choix des stades consécutifs à l'appel à candidature lancé début avril.

### c. Bilan des Ligues et Districts pour 2021/22

Marc VARIN présente une synthèse de la consolidation des comptes des Ligues et Districts sur la base de la collecte des documents comptables arrêtés au 30 juin 2022.

L'intégralité des comptes a été fournie par les instances décentralisées. Il attire l'attention sur l'absence de certification des comptes de certains Districts, en contradiction avec leurs obligations statutaires.

L'analyse a porté sur la comparaison des agrégats cumulés des Ligues et Districts. A ce titre, la progression des produits générés, des fonds propres et de la trésorerie, permettent de confirmer la bonne santé financière globale des Ligues et Districts.

### d. Constitution de la captive d'assurance

Le Comité Exécutif valide la création d'une société anonyme, dénommée FFF-Ré, dont l'objet social consiste en la réalisation d'opérations de réassurance des risques de la FFF et plus spécifiquement des risques en contentieux règlementaires.

Elle est dotée d'un capital de 3 millions d'euros, apporté par la FFF à hauteur de 2 999 999€ et par l'IFF à hauteur de 1€.

Philippe DIALLO, Aline RIERA et Hélène SCHRUB sont nommés administrateurs de la société. Marc VARIN et Thomas CAYOL sont respectivement nommés directeur général et directeur général délégué.



Conformément aux obligations définies par les articles 354-1 du Code des assurances, L211-12 du Code de la Mutualité et L931-7 du Code de la Sécurité sociale, les quatre fonctions clés sont attribuées aux personnes suivantes :

- Gestion des risques : Thomas CAYOL (directeur juridique adjoint) ;
- Audit interne : Joseph PARE (membre du Comité d'Audit interne de la FFF) ;
- Contrôle interne et conformité : Thomas CAYOL ;
- Actuariat : Marc VARIN (Directeur financier).

### e. Aide à l'indemnisation des présidents de Ligue

Le Comité Exécutif est informé du suivi de l'application du dispositif visant l'octroi d'une aide aux Ligues ayant mis en place la rémunération de leur président.

Il est rappelé que l'aide vise à accompagner la mise en place d'un dispositif en conformité avec le souhait des membres.

Il prend acte des ajustements de l'aide des ligues bénéficiaires, au regard du respect ou non des différents critères fixés par la décision du 27 janvier 2022.

# f. Aide exceptionnelle aux clubs de D1 futsal

À la suite de la sollicitation des clubs de D1 futsal, au regard des difficultés liées à la période de la pandémie, le Comité Exécutif décide de l'octroi d'une aide exceptionnelle de 26 000€ à chacun des onze clubs en compétition.

### CNF : Espace de performance

Eric LATRONICO présente au Comité Exécutif une actualisation budgétaire du projet de création de l'espace de performance du CNF. Ce projet a pour objectif d'offrir un environnement innovant de 600m² dédié à l'échauffement, la récupération et le travail en salle au profit notamment des sélections nationales, de INF, de la DTA, de l'IFF.

Lors de sa réunion du 27 janvier 2022, le Comité Exécutif avait approuvé un budget global de 3,6M€ (espace de performance et chaufferie du centre médical). En raison d'une forte inflation sur le coût des matières premières et d'un enrichissement des besoins, une nouvelle consultation a été lancée. A l'issue de celle-ci, toutes les offres déposées s'avèrent largement supérieures au budget initialement approuvé.

Après examen des offres et au regard des contraintes de calendrier, le Comité Exécutif autorise le passage de la commande de la partie travaux auprès de la société BAUDIN CHATEAUNEUF. Néanmoins, afin d'optimiser l'enveloppe globale du projet, Marc KELLER et Hélène SCHRUB sont missionnés par le Comité Exécutif pour soutenir Eric LATRONICO et Hubert FOURNIER dans la finalisation du financement de ce projet qui sera présenté lors d'une prochaine réunion.

# 3) Lancement consultations droits télévisuels : Equipe de France féminine et D1 Arkema / Trophée des championnes

Julie-Anne GROSS informe le Comité Exécutif du lancement prochain de deux consultations :

- La consultation portant sur les droits audiovisuels et marketing relatifs à l'EQUIPE DE FRANCE FEMININE A (saisons 2023/2024 - 2026/2027);
- La consultation portant sur la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuelle des matches de la D1 féminine / playoff (saisons 2023/2024 à 2026/2027) et du Trophée des Championnes (éditions 2024 à 2026).

Les offres doivent être déposées le 4 mai 2023 entre 14h00 et 15h00.



Le Comité Exécutif approuve le lancement des consultations et donne tout pouvoir au Président pour l'organisation des consultations et plus particulièrement pour la fixation des prix de réserve, l'analyse des offres, l'ouverture des offres et prononcer les attributions provisoires et prendre toute décision en fonction des différentes phases de la procédure des consultations.

Il est précisé que toutes décisions relatives aux attributions finales dans le cadre des consultations devront être ratifiées par le Comité Exécutif pour revêtir un caractère définitif.

# 4) Projet de renouvellement des conventions Tahiti et Nouvelle Calédonie

Pascal PARENT présente un point d'avancement relatif aux travaux portant sur le projet de renouvellement des conventions de coopération entre la FFF et les Fédérations de Football Tahitienne (FTF) et Calédonienne (FCF). La FFF, la FCF et la FTF souhaitent clarifier leur mode de relation, tout en conservant des relations privilégiées qui tiennent compte des spécificités juridiques de ces deux territoires, notamment dans le sport, mais également de leur particularisme géographique et de son insertion au sein de la République Française dans la zone Asie-Pacifique.

La FTF et la FCF sont affiliées à la FIFA et à la Confédération Océanienne de Football (OFC) et bénéficiaient précédemment du statut de Ligue régionale au sein de la FFF. Ces nouvelles conventions auront ainsi pour objectif d'établir officiellement, en accord avec la FIFA, la sortie de la FCF et de la FTF de la gouvernance de la FFF, et de préciser les modes de collaboration avec ces deux fédérations, dans le respect des engagements réciproques historiques.

Le Comité Exécutif remercie Pascal PARENT pour cette présentation.

# 5) Point d'information sur les violences sexuelles et sexistes

Pour faire suite aux conclusions et recommandations du rapport d'audit de l'IGESR, Pascal PARENT présente un point d'avancement concernant les travaux de la FFF sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Un guide de prévention est en cours de finalisation et sera envoyé prochainement aux clubs. De plus, le partenariat avec France Victime a été renforcé notamment avec la création d'une ligne téléphonique dédiée au football. Dans ce cadre, il rappelle que les territoires sont fortement encouragés à activer ce partenariat localement avec France Victime ou un autre organisme expert en la matière.

Concernant le contrôle de l'honorabilité, Pascal PARENT indique que la population arbitrale y est désormais intégrée. Néanmoins pour renforcer ce dispositif, il insiste sur la nécessité d'un élargissement par les pouvoirs publics du champ des personnes assujetties au contrôle d'honorabilité.

# IV. Affaires sportives

## 1) Calendrier des compétitions féminines 2023/24

Le Comité Exécutif approuve le calendrier définitif des compétitions féminines (D1 Arkema, D2 et Coupe de France féminine) pour la saison 2023/24 (annexe 2).

### 2) Coupe de France 2023/2024 : répartition des clubs qualifiés

Le Comité Exécutif, sur proposition du bureau de la Commission de la Coupe de France, adopte le nombre de clubs qualifiés par Ligue pour le 7<sup>ème</sup> tour de l'édition 2023/24 de la Coupe de France (annexe 3).



## 3) Finales Coupes de France et Gambardella : Désignation des arbitres

Sur proposition de la CFA, le Comité Exécutif désigne pour les finales suivantes :

### Coupe de France :

- Benoit MILLOT (arbitre central);
- Hicham ZAKRANI (arbitre assistant);
- Mathieu GROSBOST (arbitre assistant);
- Thomas LEONARD (Arbitre remplaçant);
- Benoit BASTIEN (Arbitre VAR);
- Alexandre CASTRO (Arbitre AVAR).

# Coupe Gambardella :

- Alexis GIL (Arbitre);
- Nicolas LAURENSON (arbitre assistant);
- Alexandre FRAPPREAU (arbitre assistant);
- Mathieu DELALOY (arbitre remplaçant).

### V. Affaires juridiques

1) Commissions fédérales des règlements et contentieux et de révision des textes

La Comité Exécutif approuve le remplacement de Gilles POSTERNAK par Michel GOLDSTEIN au sein des commissions fédérales règlements et contentieux et de révision des textes.

2) Statut fédéral de la Ligue de Guadeloupe

Le Comité Exécutif.

Rappelé ses décisions des 16 mai 2019 et 6 mai 2021,

Vu l'avis de la DNCG,

Autorise de façon pérenne le statut fédéral pour les clubs de R1 de la Ligue de Guadeloupe.

3) Loi du 2 mars 2022 sur la gouvernance des Fédérations

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance des points n'ayant pas fait consensus lors des groupes de travail, notamment ceux du groupe de travail sur l'Assemblée Fédérale, et des préconisations du groupe pilote,

Décide de présenter à l'Assemblée Fédérale de juin une loi-cadre contenant les nouveaux principes de gouvernance de la FFF qui s'appliqueraient pour le nouveau mandat de 2024.

4) Ligue professionnelle de football féminin : statuts

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance du dernier projet de statuts de cette nouvelle entité interne à la FFF, Décide de le présenter à l'Assemblée Fédérale de juin.

### VI. Divers

Assemblée fédérale d'hiver 2023

Le Comité Exécutif arrête la date de la prochaine Assemblée fédérale d'hiver au samedi 16 décembre 2023.

\*\*\*\*\*\*

# Le prochain Comité Exécutif se tiendra le 11 mai 2023 à la FFF